

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019

DELIBERATION N°2019.00302

**SALON DE L'AGRICULTURE PAYSANNE 2019
SUBVENTION A L'ASSOCIATION VERTS DE TERRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 49
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Enzo VIVIANI

Pouvoir :

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2019

SALON DE L'AGRICULTURE PAYSANNE 2019 SUBVENTION A L'ASSOCIATION VERTS DE TERRE

Plusieurs acteurs associatifs comme « De la ferme aux quartiers », les AMAP de la Loire (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), « La Fourmilière – supermarché coopératif » ou Lilo Drive (drive de produits fermiers locaux) se sont regroupés et ont créé l'association « Verts de Terre » début 2019 afin de structurer leurs moyens et de coordonner l'organisation de ce salon qui se tiendra le dimanche 08 septembre 2019 à Saint-Etienne, au parc Joseph Sanguedolce (Puits Couriot).

Cet évènement se veut éducatif, festif et informatif pour sensibiliser le grand public à l'agriculture paysanne, ses valeurs et ses atouts, et au consommateur local :

- éducatif : stands de présentation et de jeux pour découvrir ce modèle agricole, ses pratiques ;
- informatif : marché de producteurs locaux, stands de magasins de producteurs, d'AMAP pour découvrir où acheter des produits locaux de qualité ;
- festif : espace dégustation (atelier culinaire, stand restauration), espace animation (mini-ferme, cuisiner, semer et récolter), jeux (exposition, musique, spectacles ...).

A noter qu'environ 80 bénévoles vont participer à l'organisation de ce salon.

Cette action s'inscrit pleinement dans la politique agricole de Saint-Etienne Métropole. En effet, sensibiliser le grand public aux enjeux de l'agriculture et rapprocher agriculteurs et habitants fait partie des axes structurants développés par la Métropole.

L'association « Verts de Terre » sollicite une subvention de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 1 500 €. Le coût prévisionnel de cette manifestation s'élève à 14 053 € TTC (frais de communication, frais d'aménagement du site d'accueil, fourniture des produits locaux, animations), et les recettes (restauration sur place, dons) sont estimées à 9 553 €.

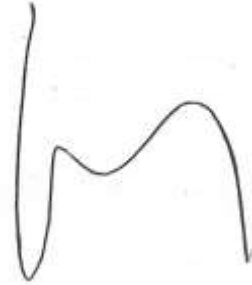
Saint-Etienne Métropole propose une subvention plafonnée à 1 500 €. Elle sera versée en une seule fois sur présentation d'un bilan détaillé et pourra être ajustée à la baisse en fonction du montant des recettes effectivement perçues.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 1 500 € maximum à l'association « Verts de Terre » pour l'organisation du salon 2019 de l'agriculture paysanne ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-jointe et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Agriculture de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD